

OCTOBRE 2026

POLICY PAPER

DE LA MOBILISATION À LA REPRÉSENTATION

les géographies électorales du
Maroc en 2026



DRISS ALAOUI BELGHITI

Ce Policy Paper analyse les élections législatives marocaines du 23 septembre 2026 à travers l'articulation entre participation, implantations partisans et conversion des suffrages en sièges. Il s'appuie sur les résultats des 92 circonscriptions locales, les données démographiques et socio-économiques du Haut-Commissariat au Plan et une comparaison avec le scrutin régional. L'analyse met en évidence une mobilisation très inégale, marquée par la faible participation de plusieurs grandes circonscriptions urbaines et les niveaux élevés observés dans les provinces du Sud. Ces contrastes s'inscrivent dans des configurations démographiques et régionales que l'opposition entre urbain et rural ne suffit pas à expliquer. Les implantations partisans diffèrent également : présence étendue du PAM, positions plus fortes du RNI dans les territoires moins urbanisés, concentrations territoriales de l'Istiqlal et ancrages métropolitains du PJD. La fragmentation électorale est, quant à elle, étroitement associée au nombre de sièges à pourvoir. Enfin, la répartition territoriale des voix et les classements locaux jouent un rôle central dans les écarts entre audience électorale et représentation parlementaire. Les circonscriptions régionales élargissent l'accès à la représentation sans garantir une correspondance proportionnelle entre suffrages et sièges. Le scrutin révèle ainsi une recomposition des positions partisans au sein d'une structure parlementaire relativement stable, dont la compréhension exige d'articuler géographie des soutiens et règles électorales.

DRISS ALAOUI BELGHITI

INTRODUCTION

Les législatives marocaines du 23 septembre 2026 ont modifié les rapports de force entre les principales formations politiques, sans entraîner de bouleversement majeur de la structure parlementaire. Le scrutin se distingue, notamment, par le changement de hiérarchie au sein de la majorité sortante : le Parti Authenticité et Modernité (PAM) devient la première force politique, tandis que le Rassemblement National des Indépendants (RNI) et le Parti de l'Istiqlal (PI) enregistrent des reculs significatifs. Parallèlement, le Parti de la Justice et du Développement (PJD) retrouve une partie du terrain perdu en 2021. Ces évolutions traduisent une redistribution des positions partisans davantage qu'une transformation générale du paysage politique. Elles soulèvent dès lors une question essentielle : comment comprendre des trajectoires électorales aussi différenciées dans un système dont les grands équilibres demeurent relativement stables ?

Car derrière le classement national des partis se trouvent des réalités électorales très différentes. La participation, l'intensité de la concurrence et les performances des formations politiques varient considérablement d'une circonscription à l'autre. Un parti peut ainsi disposer d'une implantation relativement étendue sans dominer partout la compétition, tandis qu'une autre formation peut concentrer ses soutiens dans des territoires particuliers. Ces différences ne sont pas seulement géographiques : elles contribuent à définir les conditions dans lesquelles les suffrages sont obtenus et les positions partisans se construisent. Comprendre les résultats de 2026 suppose donc de s'intéresser autant à leur répartition territoriale qu'à leur expression nationale.

Cette approche prend une importance particulière au regard des modalités du scrutin marocain. Les 305 sièges locaux sont répartis entre 92 circonscriptions disposant de deux à six mandats, auxquels s'ajoutent 90 sièges attribués à l'échelle régionale. Depuis la réforme appliquée en 2021, le quotient électoral est calculé à partir du nombre d'électeurs inscrits, les sièges restants étant distribués selon la règle du plus fort reste. Dans ce système, la représentation d'un parti ne dépend pas seulement de son audience électorale nationale, mais également de la répartition de ses suffrages et de sa position face aux autres listes dans chaque circonscription. La géographie des soutiens et les règles d'attribution des sièges constituent ainsi deux dimensions complémentaires de la formation des équilibres parlementaires.

C'est cette articulation que nous nous proposons d'examiner à partir des élections de septembre 2026. Dans quelle mesure les différences territoriales de mobilisation et de compétition permettent-elles de mieux comprendre les performances des principales formations politiques ? Comment la distribution géographique de leurs suffrages intervient-elle dans leur accès à la représentation ? Et que révèlent les écarts entre les résultats électoraux locaux et leur traduction parlementaire nationale sur le fonctionnement du système électoral marocain ?

Pour répondre à ces interrogations, l'étude s'appuie sur une analyse quantitative des résultats des 92 circonscriptions locales, rapprochés des données démographiques et socio-économiques du Haut-Commissariat au Plan (HCP), ainsi que sur une comparaison avec les résultats du scrutin régional. Elle examine successivement les géographies de la participation, la fragmentation et les implantations partisans, puis les modalités de conversion des voix en sièges.

Données et démarche d'analyse

Cette étude s'appuie sur les résultats détaillés des élections législatives du 23 septembre 2026, publiés sur le portail électoral national. Elle examine principalement les 92 circonscriptions locales, qui attribuent 305 sièges à la Chambre des représentants. Les douze circonscriptions régionales, correspondant aux 90 sièges supplémentaires, sont analysées séparément afin de mieux comprendre la contribution de chaque niveau du scrutin à la représentation parlementaire.

Pour éclairer les différences de participation, les rapports de force entre partis et leurs variations territoriales, les résultats électoraux ont été rapprochés des données du Recensement général de la population et de l'habitat de 2024 et de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle du Haut-Commissariat au Plan. Ce croisement permet de replacer les performances électorales dans leur environnement démographique et socio-économique.

L'exercice présente toutefois certaines difficultés, notamment lorsque les circonscriptions électorales ne correspondent pas aux unités territoriales retenues par le HCP. À Rabat, par exemple, l'arrondissement Hassan est partagé entre les circonscriptions de Rabat-Océan et Rabat-Chellah, sans que les données statistiques disponibles permettent de reconstituer précisément les caractéristiques de chacune. Plutôt que de recourir à des estimations approximatives, nous avons conservé ces deux circonscriptions dans l'analyse des résultats électoraux, mais les avons exclues des comparaisons socio-économiques et spatiales. Au total, les principaux croisements socio-économiques portent sur 87 circonscriptions et les analyses spatiales sur 83.

La démarche privilégie une lecture territoriale et sociale des résultats, appuyée par des comparaisons et des traitements statistiques. Elle vise à identifier les grandes tendances de mobilisation, les particularités des implantations partisans et les mécanismes de conversion des suffrages en sièges. Ces observations permettent de mieux caractériser les dynamiques du scrutin, sans prétendre établir à elles seules les motivations individuelles des électeurs ou des relations de causalité.

I. LES GÉOGRAPHIES DE LA MOBILISATION ÉLECTORALE

1. Une participation inégale, particulièrement faible dans les espaces les plus urbanisés

Les élections législatives du 23 septembre 2026 ont été marquées par des différences considérables de participation entre les circonscriptions marocaines. À Moulay Rachid, dans l'agglomération de Casablanca, seuls 21,26 % des électeurs inscrits ont participé au scrutin, tandis que le Parti de la Justice et du Développement arrivait en tête avec 32,1 % des suffrages exprimés. À Laâyoune, où le degré d'urbanisation est pourtant comparable, la participation atteignait 80,35 %, dans une circonscription largement dominée par le Parti de l'Istiqlal, qui recueillait 48,8 % des voix. Près de soixante points séparent ainsi deux territoires urbanisés à plus de 98 %, mais caractérisés par des niveaux de mobilisation et des rapports de force politiques profondément différents.

Ce contraste illustre l'une des particularités du scrutin du 23 septembre : la participation n'a pas seulement varié entre les espaces urbains et ruraux, mais aussi entre des territoires présentant des caractéristiques démographiques apparemment proches. À l'échelle nationale, le taux officiel de participation s'est établi à 38,08 %, mais ce taux national masque une dispersion particulièrement importante. Entre Moulay Rachid, qui enregistre le taux le plus faible, et Tarfaya, où la participation a atteint 88,45 %, l'écart dépasse 67 points. Cette différence n'est pas distribuée au hasard sur le territoire. Quatre des cinq participations les plus faibles sont enregistrées dans des circonscriptions de Casablanca, tandis que les cinq taux les plus élevés se situent dans les provinces du Sud.

Le cas de Casablanca mérite une attention particulière, car la faiblesse de la mobilisation s'y accompagne de résultats politiques relativement caractéristiques. À Sidi Bernoussi, où la participation ne dépasse pas 22,88 %, le PJD arrive en première position avec 33,1 % des suffrages. À Hay Hassani, il domine également la compétition avec 28,6 % des voix, dans une circonscription où seuls 24,25 % des inscrits ont voté. Une configuration comparable apparaît à Aïn Chock, où le PJD recueille 32,4 % des suffrages avec une participation de 27,10 %. Ces résultats montrent qu'une partie des positions électorales du PJD en 2026 s'inscrit dans des territoires fortement urbanisés où la mobilisation demeure particulièrement limitée.

Cette observation est importante pour apprécier la portée politique de son redressement parlementaire. Les premières places obtenues dans ces circonscriptions traduisent une capacité à rassembler une part importante des suffrages exprimés, mais elles interviennent dans des contextes où la majorité des électeurs inscrits ne participe pas au scrutin. La distinction est essentielle : la position dominante d'une formation parmi les votants ne traduit pas nécessairement une mobilisation étendue du corps électoral. Pour autant, ces résultats ne permettent pas de conclure que l'abstention aurait favorisé le PJD, ni de déterminer vers quels partis se seraient orientés les électeurs qui ne se sont pas déplacés.

À l'opposé, les niveaux élevés de participation observés dans plusieurs circonscriptions des provinces du Sud s'accompagnent de configurations partisans différentes. À Tarfaya, où la mobilisation atteint 88,45 %, le RNI arrive en tête avec 29,7 % des suffrages, devant l'Istiqlal. À Laâyoune, ce dernier réalise une performance nettement plus élevée, avec 48,8 % des voix. À Assa-Zag, où 77,63 % des inscrits ont participé, c'est le PAM qui occupe la première position avec 40,4 % des suffrages. La forte participation de ces territoires ne correspond donc pas à la domination d'une formation unique. Elle s'inscrit dans des équilibres politiques locaux distincts, que le seul degré d'urbanisation ne permet manifestement pas d'expliquer.

Solidarités tribales et participation dans les provinces du Sud

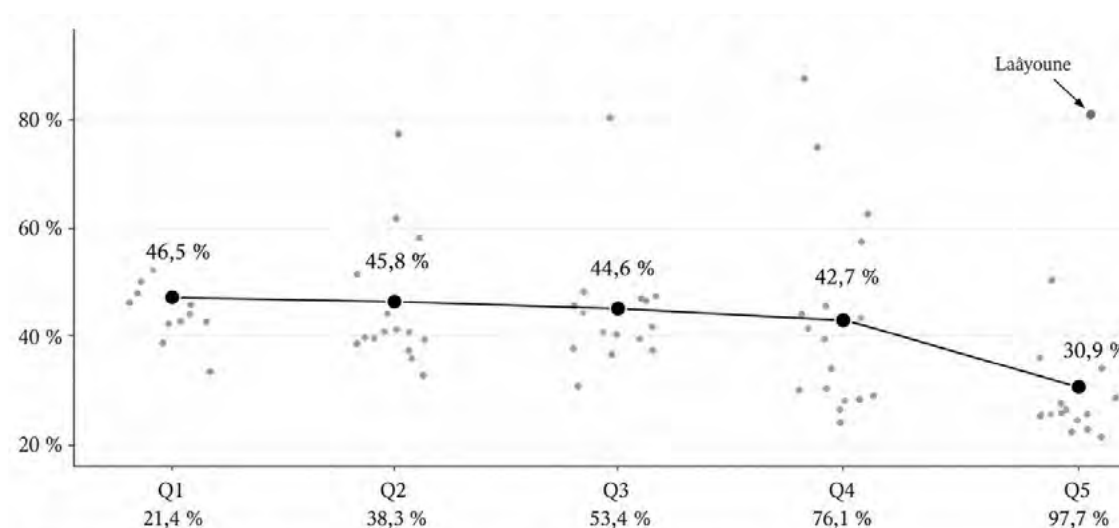
Dans plusieurs provinces du Sud, la mobilisation électorale s'appuie aussi sur les solidarités familiales et tribales et sur les réseaux de notables. Les sollicitations de l'entourage, la proximité avec les candidats et la défense des intérêts du groupe peuvent encourager la participation. Ces relations conservent une portée électorale dans les espaces urbanisés (Joumani et Zouaoui, 2019), ce qui contribue à éclairer la coexistence d'une forte urbanisation et d'une participation élevée.

Ceci n'implique ni un vote uniforme ni une fidélité automatique à un parti. Les solidarités tribales constituent ainsi l'un des facteurs susceptibles d'éclairer la participation de 2026, sans que les données disponibles permettent d'en mesurer la contribution propre.

L'examen de l'ensemble des circonscriptions confirme néanmoins l'existence d'une relation générale entre urbanisation et participation. En regroupant les 87 circonscriptions pour lesquelles les données démographiques sont exploitables en cinq catégories selon leur degré d'urbanisation, on observe une diminution progressive de la mobilisation, particulièrement marquée dans les espaces presque entièrement urbanisés. La participation moyenne passe ainsi de 46,5 % dans le groupe le moins urbanisé à 30,9 % dans le groupe le plus urbanisé. Elle demeure relativement proche de 43 à 46 % dans les quatre premiers groupes, avant de reculer plus nettement dans le dernier. La faiblesse de la participation urbaine apparaît donc surtout concentrée dans les circonscriptions les plus fortement urbanisées, plutôt que distribuée uniformément tout au long du passage des territoires ruraux vers les territoires urbains.

Figure 1

Participation électorale selon le degré d'urbanisation



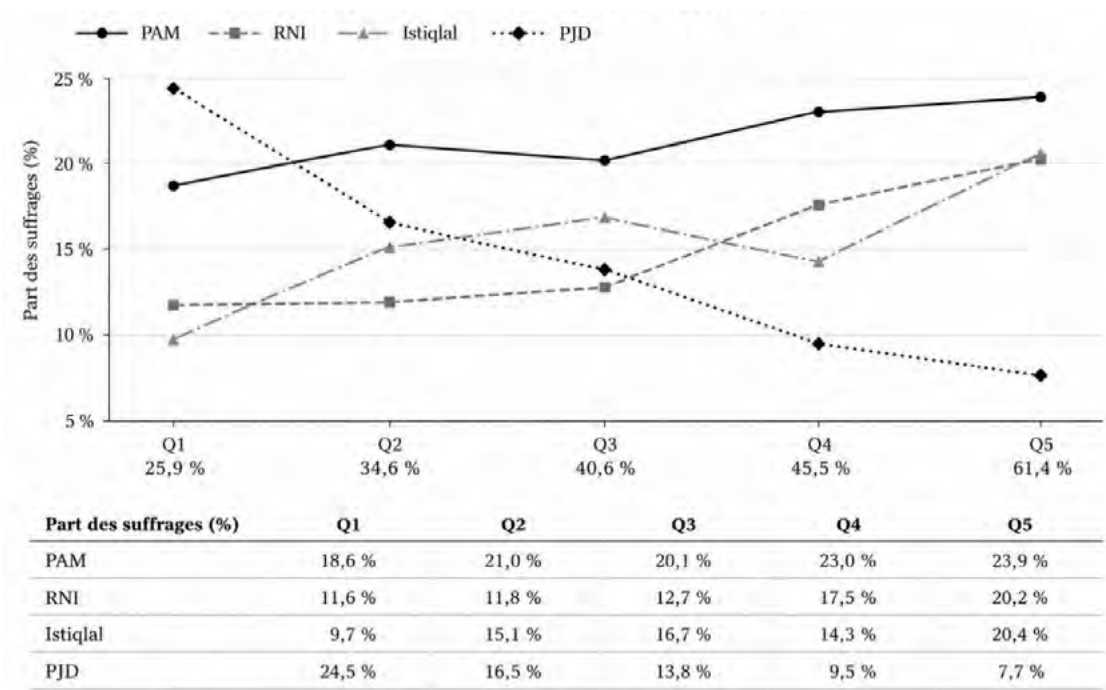
Chaque quintile regroupe les circonscriptions selon leur degré d'urbanisation. Les points gris représentent les circonscriptions et la ligne noire relie les moyennes simples, non pondérées, de participation. Analyse sur 87 circonscriptions.

Cette tendance prolonge des observations déjà formulées dans les travaux consacrés à la géographie électorale marocaine (Van Hamme, Goeury et Ben Rebah, 2020). Le scrutin de 2026 permet toutefois d'en préciser les contours. La faible mobilisation des espaces métropolitains, particulièrement visible à Casablanca, coexiste avec des participations très élevées dans certains territoires également urbanisés, comme Laâyoune. L'urbanisation constitue donc un élément important de différenciation électorale, mais elle ne saurait être considérée comme une explication suffisante des comportements observés.

Ces différences territoriales prennent une autre signification lorsqu'elles sont rapprochées des performances des principales formations politiques. En répartissant les 92 circonscriptions en cinq groupes selon leur niveau de participation, le contraste le plus net concerne le PJD. Celui-ci recueille 24,5 % des suffrages locaux agrégés dans le groupe des circonscriptions les moins mobilisées, contre 7,7 % dans celui où la participation est la plus élevée. Le RNI présente une évolution inverse, sa part des suffrages passant de 11,6 % à 20,2 % entre ces deux groupes. L'Istiqlal affiche une progression moins régulière, mais atteint 20,4 % des voix dans le groupe le plus mobilisé, contre 9,7 % dans le moins

mobilisé. Le PAM présente une distribution relativement plus stable, ses scores variant de 18,6 % à 23,9 % selon les groupes.

Figure 2
Profils partisans selon le niveau de participation



Les 92 circonscriptions locales sont réparties en cinq groupes selon leur niveau de participation (19, 18, 18, 18 et 19 circonscriptions). Sous chaque groupe figure la participation moyenne. Les courbes représentent les parts de suffrages obtenus par chaque parti.

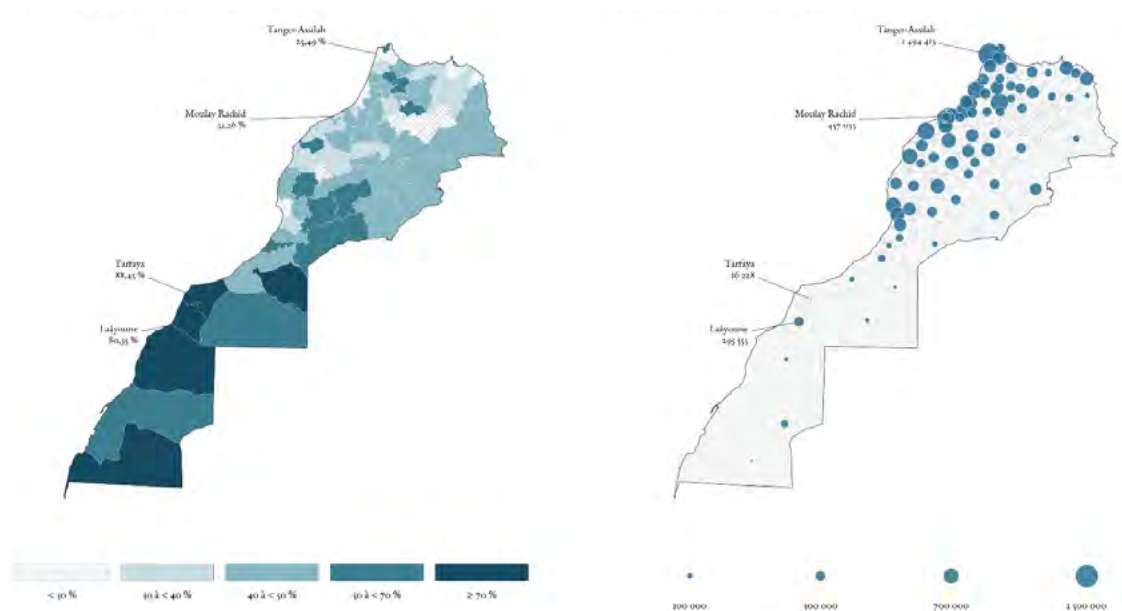
Ces observations montrent que les différences de participation ne constituent pas seulement une caractéristique démographique du scrutin. Elles accompagnent des configurations électorales dans lesquelles les principales formations politiques n’occupent pas les mêmes positions. Le retour parlementaire du PJD, le recul du RNI et les performances territoriales du PAM et de l’Istiqlal s’inscrivent ainsi dans des environnements de mobilisation distincts. Il ne s’agit pas d’établir une relation directe entre abstention et préférence partisane, mais de souligner qu’un même résultat national peut recouvrir des réalités politiques locales très différentes.

La géographie de la participation constitue dès lors une première clé de lecture des élections de 2026. Elle met en évidence la faible mobilisation de plusieurs grandes circonscriptions urbaines, les particularités des provinces du Sud et les différences d’environnement électoral dans lesquelles les partis ont obtenu leurs résultats. Toutefois, les contrastes observés entre des territoires présentant des degrés d’urbanisation comparables invitent à prolonger l’analyse au-delà de la seule opposition entre villes et campagnes. La structure démographique des circonscriptions et leur inscription dans des contextes territoriaux plus larges peuvent également contribuer à éclairer ces disparités.

2. Au-delà de l'urbanisation : les dimensions démographiques et territoriales de la mobilisation

Les différences de mobilisation observées lors des élections du 23 septembre 2026 ne tiennent pas uniquement au caractère urbain ou rural des circonscriptions. Leur poids démographique constitue une autre dimension importante. À Tanger-Assilah, qui compte près de 299 000 habitants par siège parlementaire local, la participation n'a atteint que 25,49 %. Une situation comparable apparaît à Inzegane-Aït Melloul, où l'on dénombre plus de 212 000 habitants par siège et où seuls 25,28 % des inscrits ont participé. Le PJD arrive en première position dans les deux circonscriptions, avec environ 31,5 % des suffrages exprimés.

À l'inverse, Boudjour, qui compte près de 33 000 habitants par siège, enregistre une participation de 75,41 %, dans une compétition dominée par l'Istiqlal, avec 37,6 % des voix.



Cartes 1 & 2 : Participation électorale et population résidente

À gauche, le taux de participation aux élections législatives de 2026 ; à droite, la population résidente en 2024, représentée par des cercles de surface proportionnelle à son nombre. Les zones non restituées sont hachurées.

NB : A noter que la population cartographiée correspond au nombre total d'habitants, et non au nombre d'habitants par siège analysé dans notre article.

Ces exemples illustrent une tendance plus générale du scrutin : les circonscriptions regroupant le plus grand nombre d'habitants par siège tendent à enregistrer une participation plus faible. Sur les 87 circonscriptions pour lesquelles les données démographiques sont exploitables, la participation moyenne atteint 52,5 % dans le cinquième présentant le plus faible ratio de population par siège, contre 32,5 % dans celui où ce ratio est le plus élevé. Cet écart de vingt points est particulièrement marqué et apparaît plus important que celui observé selon le seul degré d'urbanisation.

Néanmoins, la population rapportée au nombre de sièges permet de comparer la taille démographique des circonscriptions, mais ne correspond pas au nombre d'électeurs inscrits par député. Elle ne constitue pas, à elle seule, une mesure des inégalités de représentation. Surtout, elle ne permet pas d'affirmer que la taille des circonscriptions explique directement l'abstention. Elle révèle plutôt que la mobilisation électorale de 2026 s'inscrit dans des territoires dont les dimensions démographiques sont profondément différentes.

Les écarts constatés au sein d'une même agglomération montrent d'ailleurs que cette relation ne suffit pas à expliquer toutes les situations : par exemple, à Casablanca, les circonscriptions de Casablanca-Anfa et d'Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi disposent chacune de quatre sièges, présentent un taux d'urbanisation de 100 % et comptent respectivement environ 86 000 et 91 000 habitants par siège. Leurs indicateurs de pauvreté multidimensionnelle sont également très proches. Pourtant, la participation atteint 26,13 % dans la première, contre 34,53 % dans la seconde. Les rapports de force politiques diffèrent eux aussi : le PJD arrive en tête à Casablanca-Anfa avec 24 % des suffrages, tandis que l'Union Constitutionnelle occupe la première position à Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi avec 23,8 % des voix.

Cette comparaison est particulièrement éclairante. Deux circonscriptions appartenant à la même métropole, présentant des caractéristiques démographiques et sociales relativement proches, peuvent connaître des niveaux de mobilisation différents et des configurations partisans distinctes. Les caractéristiques générales des territoires ne permettent pas de comprendre l'ensemble des comportements électoraux. Les situations locales de concurrence, les candidatures et les capacités de mobilisation des formations politiques méritent également d'être considérées, même si les données disponibles ne permettent pas d'en mesurer directement l'influence.

La question sociale appelle la même prudence. Le rapprochement des résultats électoraux avec les données du HCP ne fait pas apparaître de relation suffisamment stable entre pauvreté multidimensionnelle et participation pour en dégager une explication générale. À première vue, les circonscriptions où la pauvreté est plus répandue tendent parfois à enregistrer une mobilisation supérieure. Mais cette relation devient beaucoup moins évidente lorsque l'on tient compte de l'urbanisation, de la taille démographique et surtout des différences régionales. Il serait réducteur d'opposer des territoires défavorisés qui voteraient davantage à des espaces plus favorisés qui se détourneraient des urnes.

En revanche, les particularités régionales constituent un élément important de la géographie de la mobilisation. Les participations élevées relevées dans plusieurs circonscriptions des provinces du Sud ne correspondent pas à quelques cas isolés. Elles forment des ensembles géographiques relativement cohérents, comme l'illustrent notamment Boujdour, Es-Semara, Laâyoune et Tarfaya. Cette proximité territoriale ne signifie pas pour autant que la mobilisation s'organise partout autour des mêmes forces politiques. L'Istiqlal arrive ainsi en tête à Boujdour et à Es-Semara, tandis que le RNI occupe la première position à Tarfaya. Des niveaux de participation élevés peuvent donc coexister avec des équilibres partisans différents.

L'analyse géographique des résultats confirme que les circonscriptions voisines présentent souvent des niveaux de participation proches. Toutefois, ces rapprochements deviennent beaucoup moins marqués lorsque les différences entre régions sont prises en considération. Ce constat invite à accorder une attention particulière aux contextes politiques et territoriaux régionaux, sans présumer des mécanismes qui expliqueraient ces similitudes. L'histoire électorale des territoires, l'organisation locale des partis ou encore le rôle des candidats constituent autant de pistes d'interprétation qui appelleraient une réflexion suivie.

La participation aux élections de 2026 apparaît ainsi comme le produit de configurations territoriales différenciées, dans lesquelles se combinent urbanisation, poids démographique et particularités régionales. Si les grandes circonscriptions fortement urbanisées tendent généralement à se caractériser par une mobilisation plus faible, les résultats locaux montrent que cette tendance connaît des variations importantes et ne peut être ramenée à une cause unique. Cette diversité constitue une caractéristique essentielle du scrutin : les formations politiques ont obtenu leurs suffrages dans des territoires où les conditions de mobilisation et les rapports de force locaux ne sont pas les mêmes.

L'examen de ces disparités conduit dès lors à une seconde interrogation. Au-delà du nombre d'électeurs qui participent, comment les suffrages se répartissent-ils entre les formations politiques dans les différentes circonscriptions ? C'est cette diversité des configurations de compétition qui permet de prolonger l'analyse du scrutin et d'éclairer les conditions dans lesquelles se sont formés les résultats parlementaires du 23 septembre 2026.

II. FRAGMENTATION ET GÉOGRAPHIES PARTISANES : DES COMPÉTITIONS ÉLECTORALES DIFFÉRENCIÉES

1. Le nombre de sièges, une dimension structurante de la compétition électorale

Les élections législatives du 23 septembre 2026 ont donné lieu à des compétitions locales particulièrement contrastées, dont les résultats nationaux ne permettent pas toujours de mesurer l'intensité. À Fahs-Anjra, dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, quatre formations politiques se sont disputé les deux sièges disponibles avec des résultats remarquablement proches. Le RNI est arrivé en tête avec 4 926 voix, suivi du PAM avec 4904 voix, du Parti de l'Istiqlal avec 4892 voix et du PJD avec 4513 voix. Au terme du scrutin, les deux sièges ont été attribués au RNI et au PAM, tandis que l'Istiqlal est resté sans représentation malgré un écart de seulement douze voix avec la deuxième liste. Quatre formations ont ainsi recueilli chacune entre 22 et 25 % des suffrages, mais seules deux ont obtenu un mandat parlementaire.

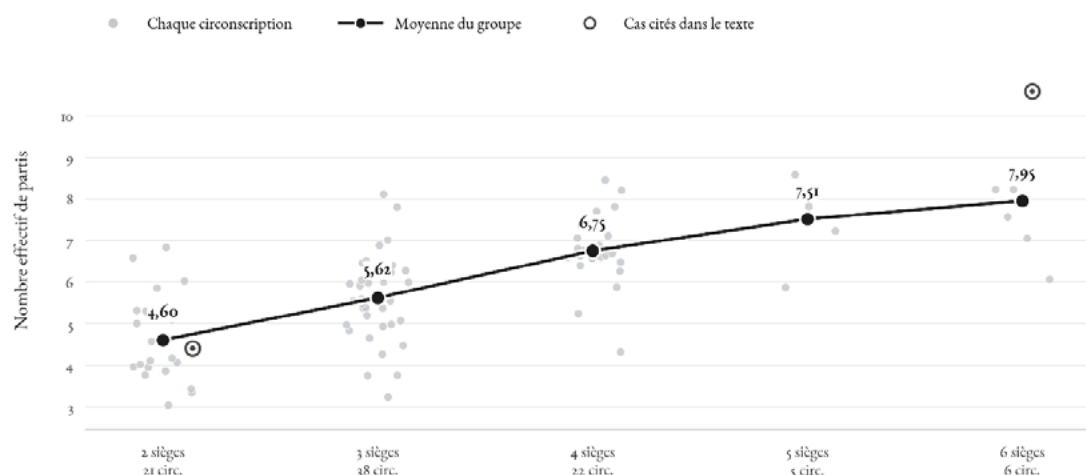
À Settat, où six sièges étaient à pourvoir, la compétition a présenté une configuration très différente. Pas moins de 24 listes étaient en lice, et aucune n'a recueilli 15 % des suffrages. Le PAM, arrivé en première position, n'a obtenu que 14,97 % des voix, devant plusieurs formations réalisant des scores relativement proches. La compétition y apparaît donc beaucoup plus dispersée qu'à Fahs-Anjra, avec un nombre plus important de partis recueillant une part significative des suffrages. Ces deux exemples illustrent une caractéristique importante du scrutin marocain : la diversité de l'offre électorale ne se traduit pas partout par les mêmes rapports de force, et le nombre de sièges disponibles constitue l'une des principales différences entre ces configurations locales.

Cette observation se retrouve à l'échelle des 92 circonscriptions. Pour apprécier la dispersion réelle des suffrages, au-delà du simple nombre de listes candidates, nous avons retenu le nombre effectif de partis, un indicateur qui tient compte du poids électoral de chacune des formations en compétition (Laakso et Taagepera, 1979). Il permet notamment de distinguer une circonscription où plusieurs partis recueillent des scores comparables d'une autre où les suffrages se concentrent essentiellement sur deux ou trois formations.

Les résultats montrent que la fragmentation électorale augmente nettement avec le nombre de sièges à pourvoir. Dans les circonscriptions élisant deux députés, le nombre effectif de partis atteint en moyenne 4,60, contre 6,75 dans celles qui disposent de quatre sièges et 7,95 dans celles qui en comptent six. La dispersion des suffrages tend ainsi à être plus importante dans les circonscriptions offrant davantage de mandats.

Figure 3

Fragmentation électorale selon le nombre de sièges



Les points représentent les 92 circonscriptions locales et la ligne relie les moyennes du nombre effectif de partis selon le nombre de sièges à pourvoir.

Cette relation apparaît particulièrement marquée dans les résultats de 2026. Le nombre de sièges constitue la caractéristique la plus étroitement associée à la fragmentation parmi celles examinées, devant notamment l'urbanisation et la pauvreté multidimensionnelle. Si les espaces urbains et ruraux présentent des configurations électorales différentes, le degré d'urbanisation ne suffit donc pas à rendre compte de la dispersion des voix. Les caractéristiques institutionnelles des circonscriptions occupent une place importante dans la structuration de la compétition, sans qu'il soit possible d'en déduire que le nombre de sièges détermine à lui seul le comportement des électeurs ou les stratégies des partis.

L'intérêt de cette distinction apparaît plus clairement encore lorsque l'on examine les performances des principales formations politiques. Les 92 circonscriptions locales se répartissent entre 59 circonscriptions de deux à trois sièges, représentant 156 mandats, et 33 circonscriptions de quatre à six sièges, correspondant à 149 mandats. Or, les principaux partis ne réalisent pas les mêmes performances électorales dans ces deux ensembles. Le PAM recueille 23,6 % des suffrages dans les petites circonscriptions, contre 19 % dans les plus grandes. Le RNI présente un contraste encore plus marqué, avec respectivement 17,2 % et 12 % des voix. L'Istiqlal enregistre également une part plus élevée dans les circonscriptions de deux à trois sièges, bien que la différence soit moins prononcée.

Le PJD se distingue par une configuration inverse. Sa part des suffrages atteint 15,6 % dans les circonscriptions disposant de quatre à six sièges, contre 12,8 % dans celles de deux à trois sièges. Cette différence se retrouve dans sa représentation locale : sur les 44 sièges remportés par le parti, 25 proviennent des 33 grandes circonscriptions, où il arrive onze fois en première position. Dans les 59 petites circonscriptions, il obtient 19

sièges et huit premières places. Cette répartition constitue une dimension importante de son redressement en 2026. Elle montre que ses performances électorales ne sont pas distribuées de manière uniforme entre les différentes catégories de circonscriptions, et qu'une part importante de son implantation parlementaire se situe dans les espaces électoraux offrant davantage de sièges.

Le nombre de sièges à pourvoir apparaît ainsi étroitement associé à la dispersion des suffrages, sans suffire à expliquer la diversité des rapports de force locaux. Les principales formations ne réalisent pas les mêmes performances dans les différentes catégories de circonscriptions. Ces écarts invitent à examiner plus précisément leurs implantations territoriales, qui constituent une autre dimension importante de la compétition électorale de 2026.

2. Des géographies partisanes qui ne se superposent pas

Les élections du 23 septembre 2026 révèlent des différences importantes dans la répartition territoriale des soutiens aux principales formations politiques. Le PAM, le RNI, l'Istiqlal et le PJD ne disposent pas des mêmes points d'appui et ne réalisent pas leurs meilleures performances dans les mêmes circonscriptions. Ces particularités permettent de mieux comprendre leurs trajectoires électorales respectives et montrent que les évolutions observées à l'échelle nationale recouvrent des réalités politiques locales sensiblement différentes.

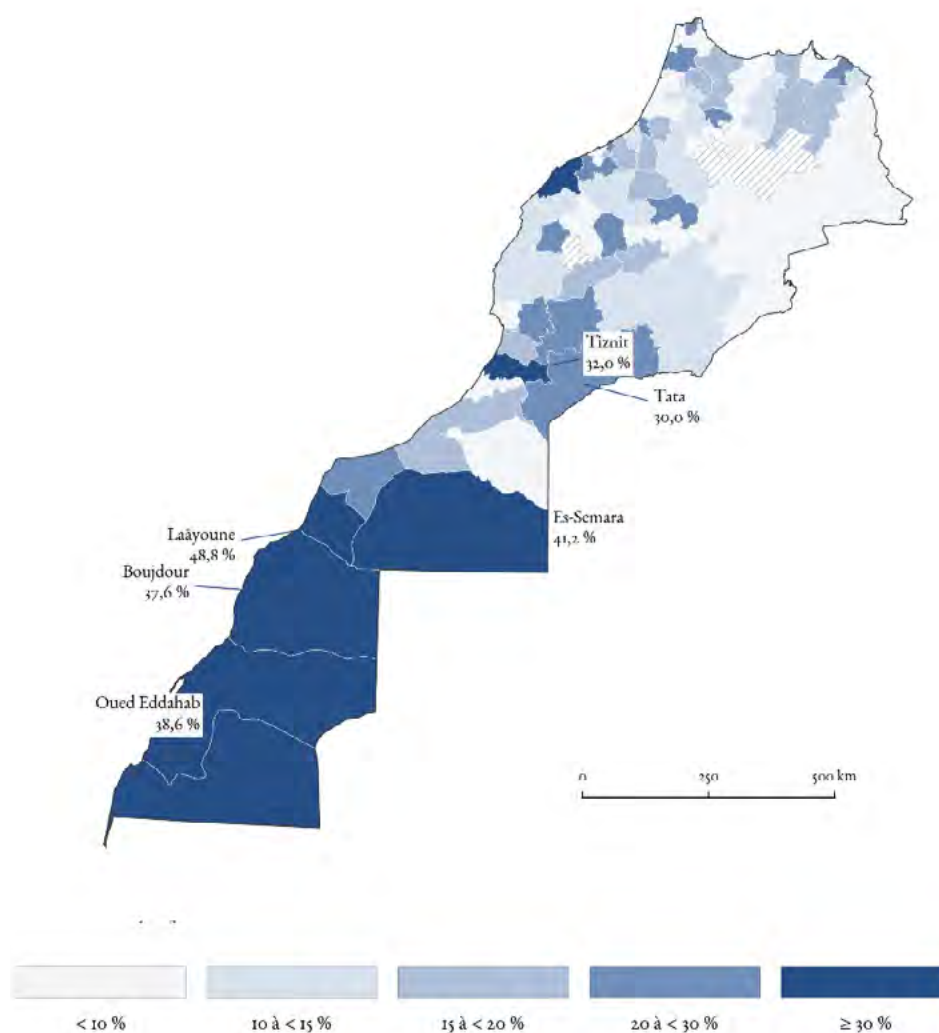
Le PAM s'est distingué, à l'occasion de ces élections, par l'étendue de sa présence électorale. Devenu la première formation parlementaire, il obtient un siège dans 85 des 92 circonscriptions locales et arrive en première position dans 37 d'entre elles. Ses performances ne se concentrent pas dans une seule région ou une catégorie particulière de territoires. Il recueille ainsi 40,4 % des suffrages à Assa-Zag et 34,8 % à M'Diq-Fnideq, deux circonscriptions aux caractéristiques géographiques très différentes. Cette implantation relativement étendue se retrouve dans ses scores moyens selon le degré d'urbanisation, qui demeurent globalement compris entre 20 et 24 %. Le PAM présente, cette fois-ci, une géographie électorale moins contrastée que celle de ses principaux concurrents, même si son audience varie sensiblement d'une circonscription à l'autre.

Le RNI présente un profil différent. Malgré son recul parlementaire, il conserve des positions électorales importantes dans plusieurs territoires, particulièrement dans les espaces moins urbanisés. À Sidi Ifni, il arrive en tête avec 38,5 % des suffrages, tandis qu'à Tétouan, où la compétition est plus dispersée, il occupe également la première position avec 19,8 % des voix. À l'échelle des circonscriptions, son score moyen atteint 21,2 % dans le cinquième des territoires les moins urbanisés, contre 10,4 % dans le cinquième le plus urbanisé. Cette différence ne fait pas du RNI une formation exclusivement rurale, mais traduit une répartition de ses soutiens distincte de celle du PAM. Elle montre également que son recul national coexiste avec le maintien de positions locales importantes.

Le Parti de l'Istiqlal se caractérise, quant à lui, par des concentrations territoriales particulièrement marquées. Les provinces du Sud constituent l'un de ses principaux espaces de force. À Laâyoune, le parti recueille 48,8 % des suffrages, tandis qu'à Boujdour il arrive également en tête avec 37,6 % des voix. Cette concentration géographique ne résume cependant pas son implantation nationale, qui comprend également des positions importantes dans d'autres régions. Contrairement au RNI, les performances de l'Istiqlal ne suivent pas une progression régulière selon l'urbanisation ou la pauvreté. Elles dessinent plutôt une géographie faite de plusieurs points d'appui, dont les caractéristiques socio-économiques ne suffisent pas à expliquer l'importance.

Carte 3

Points d'appui de l'Istiqlal



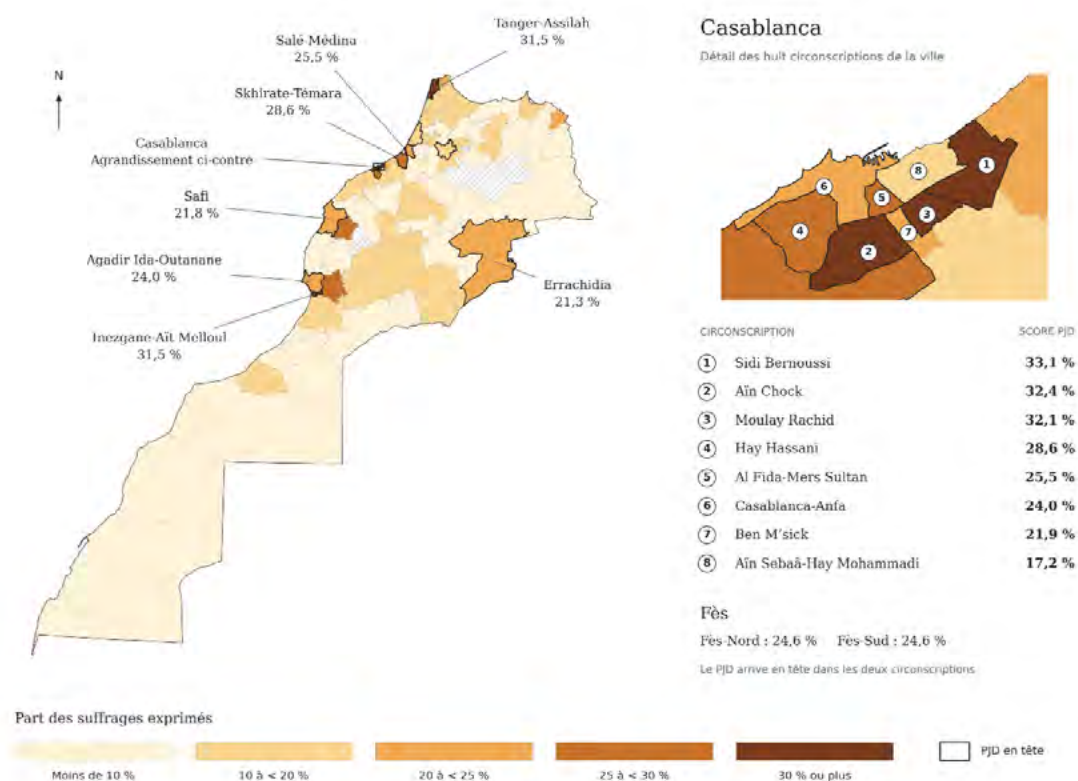
Part des suffrages locaux obtenus par l'Istiqlal en 2026. Les teintes foncées correspondent aux scores les plus élevés.

Les zones hachurées ne disposent pas de géométries électorales exploitables dans notre analyse.

Le PJD présente une configuration sensiblement différente, marquée par une audience importante dans plusieurs grandes agglomérations. À Aïn Chock, dans l'agglomération de Casablanca, il arrive en tête avec 32,4 % des suffrages, tandis qu'à Tanger-Assilah il recueille 31,5 % des voix. Son redressement électoral dépasse donc les seules circonscriptions casablancaises et concerne plusieurs pôles urbains du Royaume. Cette particularité apparaît dans les résultats par degré d'urbanisation : le score moyen du PJD atteint 24,3 % dans le groupe le plus urbanisé, contre 11,4 % dans le moins urbanisé. Ce contraste avec le RNI constitue l'une des différences les plus marquées entre les implantations des principales formations en 2026.

Carte 4

Ancrages territoriaux du PJD



Part des suffrages locaux obtenus par le PJD aux élections du 23 septembre. Les teintes foncées correspondent aux scores les plus élevés.

Les zones hachurées ne disposent pas de géométries électorales exploitables dans notre analyse.

L'analyse spatiale des résultats de 2026 fait apparaître des concentrations géographiques distinctes. Les performances du PJD présentent des regroupements importants dans plusieurs circonscriptions de Casablanca, tandis que celles de l'Istiqlal se concentrent notamment autour de Laâyoune, Boujdour et Oued Eddahab. Le PAM ne présente pas de concentration comparable dans les analyses réalisées sur les 83 circonscriptions disposant de données cartographiques exploitables. Cette observation ne signifie toutefois pas que son implantation soit uniforme sur l'ensemble du territoire.

Ces différences d'implantation montrent que les principales formations ne recueillent pas leurs suffrages dans les mêmes territoires et n'y occupent pas nécessairement les mêmes positions concurrentielles. Mais cette diversité géographique ne permet pas, à elle seule, de comprendre leur poids parlementaire. Il reste donc à examiner comment ces soutiens territoriaux se traduisent en sièges et pourquoi des formations disposant d'audiences électorales comparables peuvent obtenir des représentations différentes.

III. DES SUFFRAGES AUX SIÈGES : LES RESSORTS TERRITORIAUX ET INSTITUTIONNELS DE LA REPRÉSENTATION

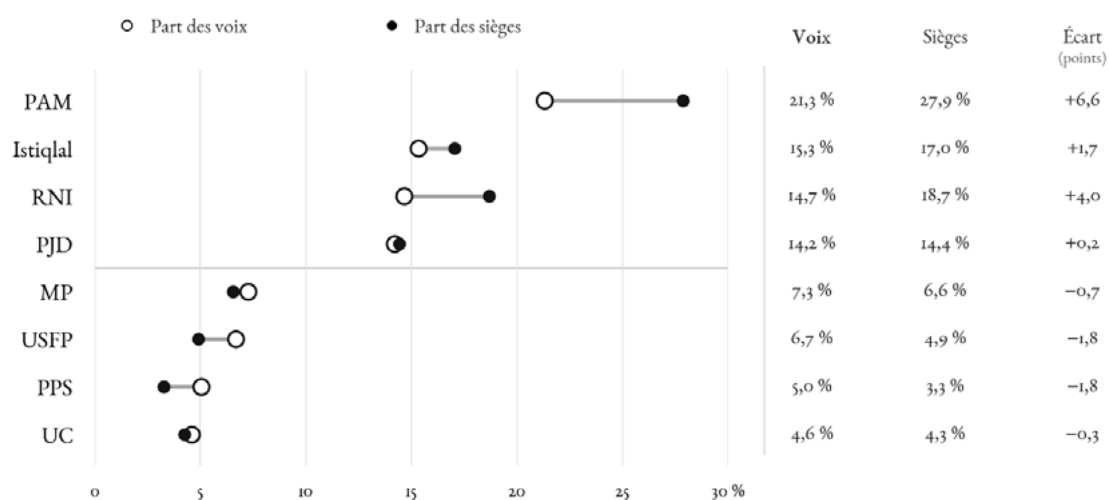
1. Des voix aux sièges : des rendements parlementaires inégaux

Les résultats des élections législatives du 23 septembre 2026 mettent en évidence une différence importante entre le poids électoral des partis et leur représentation parlementaire. L'exemple du RNI et de l'Istiqlal est particulièrement probant. Dans les 92 circonscriptions locales, l'Istiqlal recueille 751 672 suffrages, contre 718 630 pour le RNI. Pourtant, ce dernier obtient 57 sièges locaux, contre 52 pour l'Istiqlal. Avec environ 33 000 voix de moins, le RNI parvient ainsi à faire élire cinq députés supplémentaires. Ce résultat montre que la hiérarchie nationale des suffrages ne se retrouve pas nécessairement dans celle des sièges, et pose directement la question de l'efficacité de leur répartition territoriale.

Cette différence apparaît également lorsqu'on compare la part des suffrages recueillis par chaque formation à sa part des 305 sièges locaux. Le PAM, avec 21,3 % des voix, obtient 27,9 % des sièges, soit un avantage de 6,6 points. Le RNI bénéficie également d'un écart favorable, passant de 14,7 % des suffrages à 18,7 % des mandats. L'Istiqlal, avec 15,3 % des voix et 17 % des sièges, présente un avantage plus limité. Le PJD connaît, quant à lui, une conversion presque proportionnelle de ses suffrages, avec 14,2 % des voix et 14,4 % des sièges. Les quatre formations concentrent ainsi 65,5 % des suffrages locaux, mais près de 78 % des mandats attribués à ce niveau.

Figure 4

Des voix aux sièges : des rendements inégaux



L'écart correspond à la part de sièges obtenus moins la part des voix en faveur du parti

Ces écarts s'expliquent en partie par la manière dont les mandats sont attribués. Les 305 sièges locaux ne sont pas répartis proportionnellement aux résultats nationaux des partis, mais séparément dans chacune des 92 circonscriptions, selon un quotient calculé à partir

des électeurs inscrits et une attribution au plus fort reste. Dans les résultats de 2026, les listes élues correspondent, dans chaque circonscription, aux formations occupant les premières positions, à hauteur du nombre de sièges disponibles. Comme en 2021, aucune liste locale n'a réussi à obtenir plus d'un mandat dans une même circonscription. Ainsi, la répétition de classements permettant d'obtenir un siège joue un rôle essentiel dans la représentation nationale des formations politiques.

La circonscription de Laâyoune illustre concrètement cette particularité. L'Istiqlal y recueille 51 835 voix, soit 48,8 % des suffrages, mais n'obtient qu'un des trois sièges disponibles. Les deux autres reviennent au Parti du progrès et du socialisme (PPS), avec 19 533 voix, et au PAM, avec 19 115 voix.

À Béni Mellal, l'Alliance de gauche parvient, à l'inverse, à obtenir un siège avec seulement 5,5% des suffrages. Ces résultats illustrent combien les conditions d'accès à la représentation varient selon le nombre de sièges et la répartition des voix entre les listes concurrentes. Ils rappellent également que l'importance d'un score électoral ne peut être appréciée indépendamment de la circonscription dans laquelle il est obtenu.

La comparaison des principales formations confirme l'importance de cette dimension territoriale. Le PAM remporte 85 sièges locaux, alors qu'il n'arrive en première position que dans 37 circonscriptions. Sa représentation repose donc largement sur sa capacité à figurer parmi les listes élues dans un très grand nombre de territoires, sans nécessairement y dominer la compétition.

Le contraste entre le RNI et le PJD est tout aussi significatif. Le PJD arrive premier dans 19 circonscriptions, contre 15 pour le RNI, mais obtient finalement 44 sièges locaux, contre 57. Le RNI est ainsi représenté dans davantage de circonscriptions malgré un nombre inférieur de premières places. Cette différence montre qu'une formation peut occuper une position dominante dans plusieurs territoires sans parvenir à multiplier dans les mêmes proportions ses mandats parlementaires. Le rendement électoral dépend également de la fréquence avec laquelle ses suffrages lui permettent d'accéder à l'un des sièges disponibles, même lorsqu'elle ne termine pas en tête.

2. Deux niveaux de scrutin, deux logiques de représentation

La prise en compte des 90 sièges régionaux modifie sensiblement la lecture des résultats des élections du 23 septembre 2026. Le contraste entre le RNI et l'Istiqlal en offre une première illustration. Alors que le RNI dispose de cinq sièges d'avance dans les circonscriptions locales, avec 57 députés contre 52, l'Istiqlal obtient 13 sièges régionaux, contre neuf pour le RNI. Au terme de l'addition des deux niveaux, les formations comptent respectivement 66 et 65 députés. L'avance acquise par le RNI dans les compétitions locales se trouve ainsi presque entièrement effacée à l'échelle régionale.

Le contraste entre les deux niveaux du scrutin apparaît encore plus marqué dans le cas du PAM. Au niveau local, le parti transforme 21,3 % des suffrages en 27,9 % des sièges, comme nous l'avons précédemment établi. Au niveau régional, il recueille pourtant une part des voix légèrement supérieure, à 22 %, mais n'obtient que douze des 90 mandats, soit 13,3 % des sièges. Le PAM bénéficie donc d'une conversion particulièrement favorable de ses suffrages locaux, tandis que sa représentation régionale apparaît inférieure à son audience électorale à ce niveau. Ce contraste montre que les avantages observés dans les circonscriptions locales ne se reproduisent pas nécessairement dans les compétitions régionales.

La situation est inverse pour plusieurs formations intermédiaires. L'USFP recueille 6,7 % des suffrages locaux, mais n'obtient que 15 sièges, soit 4,9 % des mandats. Sur les listes régionales, avec une audience électorale comparable de 6,8 %, elle décroche onze sièges, représentant 12,2 % du total régional. Le PPS présente une configuration similaire : avec environ 5 % des suffrages sur chacun des deux bulletins, il obtient dix sièges locaux et neuf régionaux. Le niveau régional représente ainsi 42,3 % de la représentation totale de l'USFP et 47,4 % de celle du PPS. Sans ces mandats, leur poids dans la Chambre serait autrement plus limité.

Cette ouverture à des formations de moindre audience apparaît également dans certaines compétitions régionales. Dans la circonscription régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, qui attribue huit sièges, le Parti des Néo-Démocrates obtient un mandat avec seulement 3,2 % des suffrages. Cette formation ne remporte pourtant aucun siège dans les 92 circonscriptions locales. L'exemple illustre la manière dont les listes régionales peuvent offrir des possibilités de représentation différentes de celles observées au niveau local.

Ces écarts tiennent notamment aux caractéristiques des deux niveaux du scrutin. Les circonscriptions locales disposent de deux à six sièges, contre trois à douze pour les circonscriptions régionales. Les mandats sont attribués séparément, selon un quotient calculé à partir des électeurs inscrits et la règle du plus fort reste. Si les principes de répartition sont communs, le nombre de sièges disponibles et la distribution des voix entre les listes produisent des configurations de représentation différentes.

Les données du scrutin permettent de mesurer l'importance de cette distinction. Dans les circonscriptions locales, 32,1 % des suffrages ont été recueillis par des listes qui n'ont obtenu aucun siège dans leur circonscription. Cette proportion tombe à 7,2 % au niveau régional. Autrement dit, une part beaucoup plus importante des suffrages régionaux a contribué à l'élection d'au moins un représentant de la liste correspondante. Le niveau régional apparaît ainsi plus ouvert à une diversité de formations, tandis que le niveau local demeure davantage concentré autour des partis capables de figurer régulièrement parmi les premiers.

Cette ouverture à un plus grand nombre de formations ne signifie toutefois pas que les sièges régionaux soient répartis strictement proportionnellement aux suffrages. Les résultats du PAM et de l'USFP illustrent cette distinction : avec 22 % des voix régionales, le PAM obtient 13,3 % des sièges, tandis que l'USFP, avec 6,8 % des suffrages, en remporte 12,2 %. Le niveau régional permet ainsi à davantage de formations d'accéder à la représentation, mais modifie également leur poids relatif au sein de l'hémicycle. Il se caractérise donc davantage par un élargissement de la représentation que par une correspondance systématique entre parts des voix et parts des sièges.

Au-delà des équilibres partisans, les deux niveaux contribuent également différemment à la composition de la Chambre. Les 90 sièges régionaux réservés aux femmes demeurent constants, mais le nombre de femmes élues dans les circonscriptions locales passe de six en 2021 à dix-sept en 2026. La Chambre des Représentants compte désormais 107 députées, contre 96 lors de la précédente législature. Le nombre de formations représentées progresse également, passant de douze à quatorze. Cette diversification reste néanmoins limitée dans son ampleur : les huit principaux partis conservent 373 des 395 sièges, soit 94,4 % de la Chambre.

CONCLUSION

Les élections législatives du 23 septembre 2026 ont modifié les rapports de force entre les principales formations politiques sans bouleverser la structure générale de la représentation parlementaire. Le changement de hiérarchie au sein de la majorité sortante, marqué par la progression du PAM et le recul du RNI et de l'Istiqlal, ainsi que le redressement du PJD, témoignent de trajectoires partisans différenciées. Derrière ces évolutions nationales, l'examen des résultats par circonscription révèle cependant une réalité électorale plus complexe, dans laquelle les territoires, les conditions de mobilisation et les règles du scrutin jouent un rôle essentiel.

La première caractéristique de ce scrutin réside dans la diversité des environnements électoraux. La faible participation observée dans plusieurs grandes circonscriptions urbaines contraste avec les niveaux de mobilisation particulièrement élevés des provinces du Sud. Ces différences s'accompagnent de rapports de force partisans distincts et ne se résument ni au degré d'urbanisation ni aux seules caractéristiques socio-économiques des territoires. Elles rappellent qu'une formation peut occuper une position dominante parmi les suffrages exprimés sans pour autant mobiliser une part importante des électeurs inscrits.

Cette différenciation se retrouve dans la structure de la compétition et dans les implantations des principales formations. Le PAM se distingue par une présence électorale relativement étendue, le RNI conserve des positions importantes dans les territoires moins urbanisés, l'Istiqlal présente plusieurs concentrations géographiques affirmées, tandis que le PJD réalise des performances significatives dans de nombreuses circonscriptions métropolitaines. Ces profils contribuent à caractériser les résultats de 2026, sans suffire à expliquer, à eux seuls, les évolutions du soutien électoral depuis 2021.

L'un des enseignements majeurs de cette analyse concerne précisément la traduction des suffrages en représentation parlementaire. Les résultats montrent que l'audience nationale d'un parti ne détermine pas mécaniquement le nombre de sièges qu'il obtient. La répartition territoriale de ses voix, sa position face aux listes concurrentes et le nombre de mandats disponibles dans chaque circonscription interviennent dans cette conversion. L'examen des deux niveaux du scrutin met également en évidence des logiques différentes : les circonscriptions locales concentrent davantage la représentation autour des principales formations, tandis que les circonscriptions régionales permettent à un plus grand nombre de partis d'accéder à la Chambre, sans nécessairement reproduire de manière proportionnelle leur poids électoral.

Il en résulte une recomposition parlementaire qui associe changements et continuités. Si le nombre de formations représentées augmente et si la présence des femmes progresse, les huit principaux partis conservent près de 95 % des sièges. Les élections de 2026 apparaissent ainsi moins comme une transformation générale du paysage partisan que comme une redistribution des positions politiques à l'intérieur d'un cadre institutionnel et parlementaire relativement stable.

Au-delà du scrutin lui-même, nous soulignons l'importance d'une lecture territoriale des élections dans notre pays. Comprendre les rapports de force ne consiste pas seulement à comparer les résultats nationaux des partis, mais aussi à examiner les conditions dans lesquelles leurs voix sont obtenues, réparties et transformées en mandats. C'est à cette échelle que se révèle une part essentielle de la diversité politique du Royaume, mais aussi des mécanismes par lesquels cette diversité trouve sa traduction au sein de la Chambre des Représentants.

SOURCES ET RÉFÉRENCES :

- Laakso, Markku, et Rein Taagepera. 1979. « “Effective” Number of Parties: A Measure with Application to West Europe ». *Comparative Political Studies* 12 (1) : 3–27. <https://doi.org/10.1177/001041407901200101>
- Van Hamme, Gilles, David Goeury, et Maher Ben Rebah. 2020. « Une analyse comparative des territorialités du vote au Maroc et en Tunisie : trajectoires politiques et électorales ». *Maghreb – Machrek* 243 (2020/1) : 11–39. <https://doi.org/10.3917/machr.243.0011>
- Joumani, Ahmed, et Hassan Zouaoui. 2019. « Les élections législatives 2016 dans les provinces du Sud : analyse des résultats ». CERSS, 4 octobre. <https://cerss.org/les-elections-legislatives-2016-dans-les-provinces-du-sud-analyse-des-resultats/>
- Haut-Commissariat au Plan. 2024. « Population légale du Royaume du Maroc selon les résultats du RGPH 2024 ». Données statistiques (PDF et Excel). Rabat : Haut-Commissariat au Plan. [Accès aux données officielles](#)
- Haut-Commissariat au Plan. 2025. Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle, paysage territorial et dynamique. Rabat : Haut-Commissariat au Plan. [Rapport et base de données](#)
- Ministère de l’Intérieur. 2021. [Résultats des élections législatives du 8 septembre 2021, par circonscription]. Portail national des élections. [Portail électoral 2021](#)
- Ministère de l’Intérieur. 2026a. « Législatives 2026 : les résultats définitifs correspondent parfaitement aux résultats généraux provisoires annoncés précédemment ». Communiqué du 25 septembre 2026, repris sur Maroc.ma le 26 septembre 2026. [Communiqué officiel](#)
- Ministère de l’Intérieur. 2026b. [Résultats détaillés du scrutin législatif du 23 septembre 2026, par circonscription locale et régionale]. Portail national des élections. [Page des résultats détaillés](#)
- Royaume du Maroc. 2011. « Décret n° 2-11-603 du 19 octobre 2011 portant création des circonscriptions électorales locales pour l’élection des membres de la Chambre des représentants et fixant le nombre de sièges attribués à chacune d’elles ». Bulletin officiel n° 5992 (3 novembre) : 2372–2381. [Bulletin officiel \(PDF\)](#)
- Royaume du Maroc. Ministère de la Justice. 2026. Loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants : version consolidée au 29 janvier 2026. Rabat : Ministère de la Justice, portail Adala. Texte officiel en arabe. [Texte consolidé \(PDF\)](#)

À PROPOS DE L'AUTEUR



DRISS ALAOUI BELGHITI

Driss Alaoui Belghiti est spécialiste senior en relations internationales au Policy Center for the New South (PCNS). Ses travaux portent sur les enjeux de gouvernance en Afrique australe et sur l'engagement des États-Unis sur le continent africain.

Il a notamment contribué à la coordination d'événements et de publications du PCNS consacrés à la géopolitique africaine, dont la Conférence annuelle sur la paix et la sécurité en Afrique (APSACO). Avant de rejoindre le PCNS en 2023, il a travaillé au sein d'institutions publiques nationales et au Parlement panafricain.

Il est titulaire d'une licence en science politique et relations internationales de l'École de gouvernance et d'économie de Rabat, au Maroc, ainsi que d'un master en gouvernance des organisations de développement international de l'Université de Grenoble, en France.

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global. Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. [Lire plus](#)

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54

www.policycenter.ma

